

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS D'AIGREFEUILLE**

Nombre de conseillers L'an deux mille vingt quatre
En exercice : 15 le 3 juin à 20 heures 30,
Présents : 11 le Conseil Municipal de la Commune d'AIGREFEUILLE
Votants : 14 dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire
Convocation du 29 mai 2024 à la Mairie, sous la présidence de Christian ANDRÉ, Maire.

PRÉSENTS : MM. DELSOL Yannick, GENRE Pierre, IMART Thierry, LASFARGUES William, PIGASSE Thomas

Mmes : CASANOVA Céline, DUCROS Lucie, MARCHOU Marie, PLACHOT Geneviève, SEMENE Marie-Ange

Secrétaire : IMART Thierry

Absents excusés : POUPOT Mary procuration à **DUCROS Lucie**

STURMEL Philippe procuration à **ANDRÉ Christian**

AFONSO Djemila procuration à **CASANOVA Céline**

Absent non excusé : COULON Florian pas de procuration

Objet : Avis sur les plans de l'avant-projet définitif pour l'aménagement d'une parcelle et la construction d'un espace socio-culturel

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que lors de sa séance du 13 novembre 2023 le cabinet d'architecture Diana a été désigné pour assurer la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'une parcelle et la construction d'un espace socio culturel.

Le cabinet Diana a réalisé un avant-projet sommaire qui a été présenté aux habitants lors d'une réunion publique qui s'est tenue le 28 mai.

Les plans pour l'avant-projet définitifs sont prêts et Monsieur le Maire souhaite que le Conseil municipal puisse donner son avis sur ces plans avant que l'avant-projet définitif complet, c'est-à-dire avec son volet financier comportant le coût prévisionnel des travaux, lui soit présenté.

Où cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil municipal émet un avis favorable à ce stade sur les plans de l'avant-projet ci-joints et reste dans l'attente du volet financier comportant un coût prévisionnel des travaux afin de pouvoir valider l'ensemble de l'avant-projet définitif.

Votes pour :14

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme à l'original.

Le Maire,

Certifié exécutoire compte tenu de :
la publication le 3 juin 2024
Et de la réception en Préfecture le
Le Maire,